



CC Somme Sud-Ouest (Siren : 200071181)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Poix-de-Picardie
Arrondissement	Amiens
Département	Somme
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	01/01/2017
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Alain DESFOSES

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	16 bis route d'Aumale
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	80290 POIX DE PICARDIE
Téléphone	
Fax	
Courriel	contact@cc2so.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et avec fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	39 455
Densité moyenne	43,99

Périmètre

Nombre total de communes membres : 119

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
80	Airaines (218000115)	2 404
80	Allery (218000172)	811
80	Andainville (218000206)	245
80	Arguel (218000248)	29
80	Aumâtre (218000388)	187
80	Aumont (218000396)	145
80	Aveslesges (218000446)	58
80	Avesnes-Chaussoy (218000461)	65
80	Bacouel-sur-Selle (218000487)	514
80	Beaucamps-le-Jeune (218000594)	216
80	Beaucamps-le-Vieux (218000602)	1 439
80	Belleuse (218000750)	359
80	Belloy-Saint-Léonard (218000776)	95
80	Bergicourt (218000792)	153
80	Bermesnil (218000800)	225
80	Bettembos (218000933)	102
80	Blangy-sous-Poix (218001014)	187
80	Bosquel (218001089)	339
80	Bougainville (218001139)	453
80	Brassy (218001279)	74
80	Briquemesnil-Floxicourt (218001352)	248
80	Brocourt (218001360)	106
80	Bussy-lès-Poix (218001501)	101
80	Camps-en-Amiénois (218001584)	186
80	Cannessières (218001626)	77
80	Caulières (218001717)	200
80	Cerisy-Buleux (218001758)	273
80	Contre (218002020)	167
80	Conty (218002038)	1 777
80	Courcelles-sous-Moyencourt (218002103)	136
80	Courcelles-sous-Thoix (218002111)	67
80	Croixrault (218002194)	438
80	Dromesnil (218002483)	101
80	Épaumesnil (218002582)	132
80	Éplessier (218002624)	382
80	Équennes-Éramecourt (218002657)	306
80	Essertaux (218002731)	268

80	Étréjust (218002848)	47
80	Famechon (218002889)	263
80	Fleury (218003044)	231
80	Fluy (218003069)	321
80	Fontaine-le-Sec (218003101)	158
80	Forceville-en-Vimeu (218003168)	246
80	Fossemanant (218003200)	100
80	Foucaucourt-Hors-Nesle (218003226)	78
80	Fourcigny (218003267)	191
80	Framicourt (218003291)	185
80	Frémontiers (218003382)	155
80	Fresnes-Tilloloy (218003408)	206
80	Fresneville (218003416)	107
80	Fresnoy-Andainville (218003424)	92
80	Fresnoy-au-Val (218003432)	247
80	Frettecuisse (218003473)	74
80	Fricamps (218003507)	173
80	Gauville (218003606)	358
80	Guizancourt (218003846)	123
80	Hescamps (218004182)	526
80	Heucourt-Croquoison (218004190)	126
80	Hornoy-le-Bourg (218004240)	1 700
80	Inval-Boiron (218004307)	114
80	Lachapelle (218004349)	83
80	Lafresguimont-Saint-Martin (218004356)	551
80	Laleu (218004372)	121
80	Lamaronde (218004380)	63
80	Le Mazis (218004950)	107
80	Le Quesne (218006138)	273
80	Le Translay (218007193)	253
80	Lignières-Châtelain (218004562)	382
80	Lignières-en-Vimeu (218004570)	113
80	Liomer (218004604)	414
80	Marlers (218004885)	139
80	Meigneux (218004984)	176
80	Méréaucourt (218005015)	7
80	Méricourt-en-Vimeu (218005049)	102
80	Métigny (218005148)	124
80	Molliens-Dreuil (218005254)	945
80	Monsures (218005288)	229
80	Montagne-Fayel (218005296)	156
80	Morvillers-Saint-Saturnin (218005403)	411
80	Mouflières (218005429)	89
80	Moyencourt-lès-Poix (218005445)	182
80	Namps-Maisnil (218005486)	1 003
80	Nampty (218005494)	290
80	Nesle-l'Hôpital (218005536)	158
80	Neslette (218005544)	83

80	Neuville-au-Bois (218005585)	154
80	Neuville-Coppegueule (218005593)	532
80	Ô-de-Selle (200085736)	1 237
80	Offignies (218005718)	75
80	Oisemont (218005734)	1 228
80	Oissy (218005742)	228
80	Oresmaux (218005775)	926
80	Plachy-Buyon (218005924)	921
80	Poix-de-Picardie (218005957)	2 438
80	Prouzel (218006054)	549
80	Quesnoy-sur-Airaines (218006161)	449
80	Quevauvillers (218006179)	1 138
80	Rambures (218006237)	356
80	Riencourt (218006336)	184
80	Saint-Aubin-Montenoy (218006575)	231
80	Saint-Aubin-Rivière (218006583)	111
80	Sainte-Segrée (218006765)	60
80	Saint-Germain-sur-Bresle (218006625)	209
80	Saint-Léger-sur-Bresle (218006666)	88
80	Saint-Maulvis (218006682)	276
80	Saulchoy-sous-Poix (218006831)	71
80	Senarpont (218006864)	679
80	Sentelie (218006880)	208
80	Tailly (218006971)	61
80	Thieulloy-l'Abbaye (218007060)	370
80	Thieulloy-la-Ville (218007078)	146
80	Thoix (218007094)	146
80	Velennes (218007375)	147
80	Vergies (218007391)	161
80	Villeroy (218007474)	198
80	Villers-Campsart (218007516)	153
80	Vraignes-lès-Hornoy (218007649)	97
80	Warlus (218007698)	231
80	Woirel (218007763)	57

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 22

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) <i>soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.</i>
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif <i>Assainissement non collectif La Communauté de Communes assure les missions de Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), à ce titre elle effectue le contrôle des installations d'assainissement non collectif et la réhabilitation de ces mêmes installations sous maîtrise d'ouvrage publique déléguée. Elle effectue également : Le recensement des installations existantes La gestion des effluents des fosses avec possibilité d'en effectuer les vidanges. Ces services</i>

donneront lieu à l'application d'une redevance et de prestations de service à l'utilisateur.

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du Code de l'Environnement.

- Autres actions environnementales

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Sanitaires et social

- Aide sociale facultative

Petite Enfance, enfance, jeunesse - Construction, organisation et gestion des structures d'accueils publics de la petite enfance : multi-accueil, halte-garderie itinérante, relais d'assistantes maternelles et lieux d'accueils enfants-parents. - La CC2SO pourra en outre apporter un concours financier aux structures associatives œuvrant dans ces domaines. Enfance Jeunesse - Mise en œuvre d'actions en faveur de la jeunesse - Coordination des activités des structures, dispositifs et services en faveur de l'enfance et la jeunesse du territoire en lien avec les partenaires éducatifs. - Organisation et gestion des accueils collectifs de mineurs du territoire et des centres d'animations jeunesse pendant les périodes extra-scolaires. - Création, entretien et gestion d'équipements communautaires liés à la compétence. - Soutien au secteur associatif œuvrant dans le domaine de la jeunesse.

- Action sociale

Action sociale d'intérêt communautaire.

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

- Transport scolaire

organisation du transport scolaire.

- Organisation des transports non urbains

Mobilité - Elaboration en lien avec le Pôle Métropolitain d'un Plan de Mobilité Rurale. - Par délégation de la Région, mise en place sur l'ensemble du territoire de la CC2SO de transport à la demande (TAD) et organisation du transport scolaire. Le transport touristique est une activité permettant d'équilibrer financièrement le coût du transport à la demande.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Aménagement et entretien de la voirie. Sont déclarées d'intérêt communautaire les voies communales recensées dans le tableau de classement des voiries communales ayant pour dénomination : ? voies communales à caractère de rues classées en domaine public, ? voies communales de liaison entre les communes ou supportant un trafic scolaire, ? chemins ruraux, revêtus à minima d'un liant hydrocarboné, Les chemins ruraux reconnus d'intérêt communautaire sont définis comme suit : « Chemins classés dans le domaine privé communal et affectés à l'usage public. Ces chemins doivent être revêtus de bitume et desservir au moins une habitation ou un équipement public ». L'ensemble des voiries déclarées d'intérêt communautaire est recensé dans une carte. Les modifications à cette carte sont soumises à délibération du conseil communautaire.

Nature et consistance des ouvrages composant les voies d'intérêt communautaire ; ? La bande de roulement dans sa dimension prise à son intégration (y compris structure de chaussée) ; ? Les accotements et fossés (y compris sous-sol) hors agglomération ; ? Les murs de soutènement, clôtures et murets hors agglomération édifiés sur le domaine public ; ? Les ouvrages d'art (ponts, tunnels, passages souterrains...) sur voie communautaire ; ? Les caniveaux et bordures (leur création ou leur renouvellement s'effectuera avec un fond de concours de 50% et après avis de la commission voirie) hors travaux d'accessibilité et création pour nouvel accès ou suite à l'obtention d'un permis de construire ; ? Toutes natures de mobiliers, aménagements et équipements particuliers situés sur les voies déclarées d'intérêt communautaire hors de l'agglomération ; ? Signalisation verticale directionnelle et de police hors agglomération ; ? Arbres, haies ; ? Par exception le déneigement sur les liaisons communautaires aux fins de désenclavement

- Signalisation

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat
Politique du logement et du cadre de vie.

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Aménagement numérique du territoire - Etablissement et exploitation des infrastructures et réseaux de communication électronique et développement des usages en matière de technologie de l'information et de la communication. La Communauté de Communes adhère au Syndicat Mixte Somme Numérique.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
80	SIVOS de Pissy (200064343)	SM fermé	2 332
80	SISCO de Fluy - Revelles (200064335)	SM fermé	1 304
80	SM Baie de Somme 3 vallées (200039311)	SM ouvert	167 676
80	SM équipement championnat monde attelage Conty (258004548)	SM ouvert	9 707
80	Pôle Métropolitain du Grand Amiénois (200082063)	Pôle métrop.	388 826
80	Somme Numérique (258004365)	SM ouvert	597 223
80	SISCO du secteur de Le Bosquel (200073492)	SM fermé	39 977
80	SMAH du bassin versant de la Somme (AMEVA) (258004688)	SM ouvert	733 433
80	SIAH du bassin versant de la Vimeuse (200080620)	SM fermé	8 205
80	SI d'aménagement de la vallée de l'Airaines (200056216)	SM fermé	6 307
80	SM d'aménagement de l'ancienne voie ferrée Longpré, Airaines, Oisemont (258004712)	SM fermé	59 994

80	SISCO des Noisettes (200064327)	SM fermé	1 004
80	SISCO d'Airaines (258001007)	SM fermé	57 469
80	TRINOVAL (258002344)	SM fermé	91 746

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)